

DEPARTEMENT

LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

Tel : 05 53 65 51 38 - Fax : 05 53 97 18 36

Courriel: mairie.barbaste@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BARBASTE

Code Postal : 47230

DECISION DU MAIRE – 04/2025

15 AVRIL 2025

ANNULE ET REMPLACE

LA DECISION 17/2024 du 18 DECEMBRE 2024

Travaux 2025 d'aménagement des façades des immeubles situés de part et d'autre du parking de la République et de la parcelle communale située à l'angle du Boulevard Jean-Jacques Rousseau et de la Rue des Caminots
Demande de subventions DETR /DESIL 2025

La Maire,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui stipule que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la faculté de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;

-VU la Délibération 41/2020-26° en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire le pouvoir de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;

-VU la Délibération 12/2025 en date du 14/04/2025 relative au BP 2025 de la commune ;

-VU la Délibération 13/2025 en date du 14/04/2025 relative aux travaux bâtiments et aménagements 2025.

●**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'effectuer en 2025 des travaux de réfection des façades des immeubles situés de part et d'autre du parking de la rue de la République et des travaux d'aménagement de la parcelle communale située à l'angle du Boulevard Jean-Jacques Rousseau et de la Rue des Caminots.

DECIDE

► **SOLLICITER l'aide de l'État au titre de la DETR/DESIL 2025**

pour permettre le financement des travaux de réfection des façades des immeubles situés de part et d'autre du parking de la rue de la République et des travaux d'aménagement de la parcelle communale située à l'angle du Boulevard Jean-Jacques Rousseau et de la Rue des Caminots.

AR Prefecture

047-214700213-20250415-04DEC2025-AR
Reçu le 15/04/2025

-Montant prévisionnel des travaux et aménagement = 70 602€10 HT soit 84 722€52 TTC

PLAN DE FINANCEMENT :

-Subvention DETR/DESIL 2025 : 40% du montant HT de 70 602€10 = 28 240€84

-Autofinancement (TVA comprise) = 56 481€68

► qu'en application de l'article L.2122.23 du C.G.C.T, il sera rendu compte de la décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait et décidé à BARBASTÉ, les mois, jour et an susdits.
Pour copie conforme